



Conseil communal
de L'Abbaye

CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE
SEANCE DU 10 MARS 2026

Présidence : Mme Pascale Meylan

Scrutateurs : Mme Marielle Tripet

M. Raphaël Golay

Excusés : Berney Gaël, Cotting Thoma, Jossevel Isabelle, Jossevel Mélodie, Rochat Solenne, Rochat Véronique

C'est à la salle du Conseil communal de l'Abbaye, en présence de 34 Conseillers/Conseillères, des 5 membres de la Municipalité que Mme Pascale Meylan, Présidente, ouvre cette séance. Elle laisse la place à ceux qui souhaitent invoquer la bénédiction de Dieu.

Rappel du règlement au public : **Art. 103.-** Sauf huis clos (voir article 51), les séances du conseil sont publiques ; des places sont réservées au public.

Art. 104.- Tout signe d'approbation ou d'improbation est interdit au public. Le bureau peut, au besoin, faire évacuer les personnes qui troublent la séance.

1. Approbation de l'ordre du jour

Ordre du jour

Appel nominal

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du PV de la séance du 9 décembre 2025
3. Présentation des groupes politiques en vue des élections pour la commune de la Vallée de Joux
4. Communications du bureau
5. Préavis 01/2026, Réfection de la route Chez-Burquin / Chez Aaron à Les Bioux, Demande de crédit CHF 350'000.00 TTC
6. Préavis n° 02/2026, Réaménagement et modernisation des éco-points de L'Abbaye et du Pont, Demande de crédit CHF 68'000.00
7. Préavis 03/2026, Améliorations structurelles sur les alpages de la commune de L'Abbaye, Demande de crédit CHF 1'107'000.00 TTC
8. Nomination d'un membre et d'un suppléant pour la Commission de gestion
9. Nomination d'un délégué pour le groupement forestier du Mollendruz
10. Communication de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

Ordre du jour approuvé à l'unanimité

2. Adoption du PV de la séance du 9 décembre 2025

Aucune remarque ni modification n'a été demandée lors de la séance. Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 est accepté à l'unanimité.

3. Présentation des groupes politiques en vue des élections pour la commune Vallée de Joux

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Accueil des représentants des groupes politiques constitués pour la nouvelle commune

M. Raymond Lavanchy

- ♦ Information sur le processus des élections (voir présentation en pièce jointe)

M. Nicolas Guignard

- ♦ Présentation Ouvert & Solidaire (voir présentation en pièce jointe)

M. François Villard

- ♦ Présentation Entente Combière (voir présentation en pièce jointe)

M. Bertrand Meylan

- ♦ Présentation ICI Identité Combière Indépendante (voir présentation en pièce jointe)

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Remerciement aux groupes pour leur présentation
- ♦ Ouverture de la discussion pour la partie Question-Réponse

Conseiller, M. Roger Sogoya Dayagbo

- ♦ Question pour M. Guignard : Quels sont les objectifs politiques du groupe pour le Multiculturalisme/l'intégration de la migration ?

M. Nicolas Guignard

- ♦ La présentation ayant été très rapide, tous les sujets n'ont pas pu être abordés. Effectivement ce sont des sujets très importants. Il y a eu plusieurs manifestations multiculturelles qui ont notamment été organisées et cela est effectivement important.

Conseiller, M. Louis-François Berney

- ♦ Question sur la méthodologie qui va être employée, on va aller s'inscrire sur une liste au Sentier ou bien il y aura des listes disponibles au bureau communal de L'Abbaye où on pourra, dans un cadre discret, choisir de mettre notre nom. Comment est-ce que cela va se passer ?

M. Raymond Lavanchy

- ♦ Il a été décidé lors de la convention de fusion que la Vallée serait divisée en trois arrondissements électoraux. Donc pour cette première élection, vous choisirez vos candidats ici sur la commune de L'Abbaye. Ensuite les listes seront faites avec les noms qui seront sur vos listes, ce sont des gens qui sont issus actuellement de la commune de L'Abbaye. La globalité sera instaurée pour la prochaine élection pour la prochaine législature à partir de 2031. En automne, les citoyens du Chenit vont élire leurs membres pour la future ex-commune du Chenit, vous vos quinze membres de la future ex-

commune de L'Abbaye et puis le Lieu, les neuf membres pour la future ex-commune du Lieu.

Conseiller, M. Louis-François Berney

- ♦ Pour moi c'est clair, mais y aura-t-il des listes déposées dans nos bureaux respectifs ? C'est ça que vous êtes en train de me dire ?

M. Bertrand Meylan

- ♦ En tout cas aujourd'hui, c'est comme ça. Après je ne sais pas s'il y aura un changement, mais je ne pense pas. Aujourd'hui sur la commune du Chenit ce sont les groupes qui vont chercher des candidats. On va chercher les personnes, on a des listes vierges, qu'on va faire préremplir. Aujourd'hui, sur la commune du Chenit, c'est comme cela que l'on pratique.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- Il y a un timing de dépôt des listes qui est fixé au 3 août 2026. Les conseillers communaux et les citoyens de la commune de l'Abbaye souhaitant s'inscrire sur une liste de l'un des groupes, devront aller s'inscrire en tant que candidat à l'élection au Conseil communal Vallée de Joux. Cela se fera, j'imagine au secrétariat communal.

M. Raymond Lavanchy

- ♦ Pour cela, il faut vous approcher des personnes faisant partie des groupes existants, ou créer un nouveau groupe si vous le souhaitez tout en respectant les délais.

Conseiller, M. Jean-Marc Genier

- ♦ Ce qui m'interpelle dans vos présentations respectives, c'est que vous n'avez personne qui ose dire, « moi je suis de droite », « moi je suis radical », « moi je suis UDC », « moi je suis socialiste ». C'était presque comme si c'était un peu suspect d'être d'un groupe ou de l'autre. Au lieu d'affirmer votre couleur. Ceux qui croient y croient, puis ceux qui ne croient pas, n'y vont pas. Voilà je veux dire c'est un peu le sentiment que j'ai eu en ayant entendu cela. Alors je suis un peu surpris.

M. François Villard

- ♦ J'ai parlé tout à l'heure de l'Entente Combière, qui est issue du groupe Force3. Une des définitions de Force 3, c'est « on n'est ni à gauche ni à droite, bien au contraire ». On n'a pas d'étiquette politique parce que ce que nous voulons dans l'Entente Combière, c'est avancer dans et pour la commune. Être affiché à un parti, cela ne nous intéresse pas du tout. Voilà pour ce qui est de l'Entente Combière.

M. Bertrand Meylan

- ♦ Pour ICI, je ne sais pas si je me suis peut-être mal exprimé, mais on est de tendance centre droite et cela alors on le dit clairement, mais effectivement vous n'avez pas l'obligation de faire partie d'un parti politique pour rejoindre le groupe.

M. Nicolas Guignard

- ♦ J'ai dit, on est clairement de gauche et c'est assumé. Par contre, être de gauche cela peut être socialiste, cela peut être vert. Je suis vert, je ne le cache pas. Mais ça peut aussi être de sensibilité de gauche sans être dans un parti de gauche parce que justement on n'est pas affilié à un parti directement. Voilà mais clairement on est de gauche. Après comme je l'ai dit, il y a aussi différentes tendances à gauche.

M. Bertrand Meylan

- ♦ Je voulais juste rajouter une petite chose qui n'a pas à voir avec mon groupe, mais vous n'êtes pas en groupe actuellement à L'Abbaye et cela peut faire peur de s'imaginer qu'on va être dans des groupes, peut-être qu'il y aura des clans. Moi j'aimerais vous rassurer. Actuellement au Chenit, l'ambiance entre les groupes est bonne et agréable. On communique, on a des liens respectueux, même souvent amicaux à travers les groupes. Donc j'espère que cela va rester comme cela et on n'est pas dans une logique de clans. On voit des fois des débats dans certains conseils et c'est vraiment à couteau tiré. Chez nous, ce n'est pas le cas, c'est le bon sens qui domine. Heureusement, on n'est pas dans des calculs politiques et des coups bas. J'espère vraiment que cela va rester comme cela mais moi pour l'instant je trouve que les groupes fonctionnent bien et on s'entend bien. Cela ne veut pas dire qu'on est toujours d'accord mais il y a vraiment un respect et c'est super important et du coup c'est agréable.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

4. Communications du bureau

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Lecture de la démission de M. Berney Michel
- ♦ Visite du Préfet, M. De Icco le 30 janvier 2026
 - M. Le Préfet est venu contrôler l'organisation du bureau, la tenue des écrits et des archives. Tout est en ordre avec ses félicitations.
 - Remerciement à notre secrétaire pour la bonne tenue des classeurs et des différents écrits qu'elle rédige tout au long de l'année.
- ♦ Votation du 8 mars 2026
 - Remerciement au bureau pour sa présence et son travail
 - Rappel des prochaines dates :
 - 29 mars 2026 : 2^e tour
 - 26 avril 2026 : 1^e tour Présidence
 - 17 mai 2026 : 2^e tour Présidence

5. Préavis n° 01/2026, Réfection de la route Chez Burquin / Chez Aaron à Les Bioux, Demande de crédit CHF 350'000.00 TTC

Conseiller, M. Matthieu Reymond (rapporteur)

- ♦ Lecture du rapport
- ♦ Conclusions du rapport
 - Accepter les conclusions suivantes :
 - D'accorder un crédit de trois cent cinquante mille francs (CHF 350'000.00 TTC) pour l'exécution des travaux et les imprévus.
 - De financer ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent mille francs (CHF 16'900'000.00). L'endettement au 31 décembre 2024 s'élève à huit millions trois cent septante-mille francs (CHF 8'370'000)

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ La discussion est ouverte concernant le rapport de la commission.
- ♦ La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.
- ♦ Remerciement à la commission pour son travail et son rapport

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Ouverture de la discussion générale pour le préavis.

Conseiller, M. Sven Aubert

- ♦ J'ai découvert cet après-midi qu'il y avait un plan directeur de mobilité douce, qui examine la situation à la Vallée de Joux, notamment sur la sécurité pour les cyclistes pour les piétons, également sur les zones à modération de trafic qu'il serait bien de construire. Et puis je me demandais si la réfection de cette route avait été prise en compte, ces recommandations, disons enfin je ne sais pas si ce plan de mobilité c'est déjà actif ou s'il est encore en cours d'élaboration, je n'ai même pas eu la version finale. Mais dans le but d'un peu de cohérence pour toute la Vallée de Joux, savoir si cette mobilité douce était vraiment prise en compte. Pas que l'on fasse la route et puis que dans 10 ans justement on se dise il y avait une piste cyclable qui devait passer là. Donc on va défaire ce qu'on a fait.

Municipal, M. Claude Piazzini

- ♦ Nous refaisons la route jusqu'à une centaine de mètres avant les Trois Suisses, c'est une rue qui est une continuité de l'extérieur du village, ce n'est pas le centre du village. Le centre du village va être refait prochainement, mais ce sont des travaux beaucoup plus conséquents où là il y aura toute une étude qui se refera pour la mobilité douce pour la piste cyclable, mais cela ne peut pas être traité maintenant parce qu'il y a beaucoup de choses à traiter dessous. Il y a une conduite d'eau potable qui est usée qui a des ruptures régulièrement deux-trois fois par année. Toute cette partie de la route va être retraitée et sur la partie qu'on refait actuellement, c'est uniquement pour maintenir la structure de base, afin qu'elle ne se dégrade pas. Si on ne fait rien d'ici cinq-dix ans, c'est le dessous qui sera fichu, puis on sera obligé de refaire les deux couches d'enrobé. Et à l'époque en 2016, il y a déjà eu des ralentisseurs qui ont été faits à l'entrée du village et depuis qu'il y a rétrécissements gauche et droite à l'entrée et à la sortie, la vitesse a aussi considérablement diminué et les gens respectent assez bien la vitesse de 60km/h. Mais la largeur de la route permettra de tracer une bande cyclable comme on a entre les Bioux et L'Abbaye.

Conseiller, M. Louis-François Berney

- ♦ Si je comprends au bien, nous sommes propriétaires du substrat qui va être extrait qui a été posé il y a 10 ans. Est-ce qu'on va le revendre ? Est-ce qu'on va le stocker pour nos usages privés ? Est-ce qu'il est interdit d'être utilisé dans d'autres zones ? Je pense à des chemins autres que la route cantonale, nos routes publiques. Est-ce que vous allez trouver un acheteur potentiel ou est-ce qu'on peut le stocker quelque part pour autre usage ?

Municipal, M. Claude Piazzini

- ♦ Une société qui a fait l'enrobé à Daillens, s'est équipée d'un système où il peut réutiliser ces goudrons rabotés, mais pas en couche de finition pour le moment, il l'utilise dans des couches secondaires. Si on veut la couche de base résistance de la route, mais ce n'est pas utilisable sur la couche supérieure, ce qui fait que ce goudron va être récupéré par l'entreprise qui va le stocker. Il y a un immense stock à côté de la boîte CFF et il est recyclé dans des poses. Mais il n'est pas racheté.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Lecture de la conclusion du préavis
- ♦ Vote :
 - 28 Oui
 - 0 Non
 - 1 Abstention
- ♦ **Le préavis est accepté à la majorité**

6. Préavis 02/2026, Réaménagement et modernisation des éco-pointes de L'Abbaye et du Pont, Demande de crédit CHF 68'000.00

Conseiller, M. Sven Aubert (rapporteur)

- ♦ Lecture du rapport
- ♦ Conclusions du rapport
 - Accepter les conclusions suivantes :
 - D'accorder un crédit de soixante-huit mille francs (CHF 68'000.00 TTC) pour l'exécution des travaux et la fourniture du matériel, y compris les aménagements complémentaires et imprévus
 - De financer ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent mille francs (CHF 16'900'000.00). L'endettement au 31 décembre 2024 s'élève à huit millions trois cent septante-mille francs (CHF 8'370'000)

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ La discussion est ouverte concernant le rapport de la commission.
- ♦ La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.
- ♦ Remerciement à la commission pour son travail et son rapport

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Ouverture de la discussion générale pour le préavis.

Conseiller, M. Louis-François Berney

- ♦ Nous allons avoir une très jolie barrière le long du Pont à côté de la route cantonale. Je souhaiterais qu'elle soit utilisée, ceci avant qu'elle soit taguée, par exemple par l'Office du Tourisme et notre commune pour célébrer la bienvenue sur la Vallée de Joux. Je pense que telle qu'elle est présentée en photos, cela est fort sympa. Elle sera probablement rapidement utilisée pour d'autres styles d'affichage et je demande à la Municipalité de réfléchir en entente avec l'Office du Tourisme afin de créer une structure visuelle pour souhaiter la bienvenue à la Vallée de Joux sur ce site.

Municipale, Mme Carole Voutaz

- ♦ C'est une bonne idée. Nous allons explorer les pistes. Nous pouvons imaginer quelque chose sur la palissade.

Conseiller, M. Manoé Peter

- ♦ J'avais une question par rapport à l'éco point du Pont. J'ai vu que c'était seulement un L et je trouvais un peu dommage du coup de mettre CHF 30'000.- pour des palissades pour qu'au final ce soit caché du côté de Vallorbe mais pas du côté gare et lac, où il y a plus de gens qui sont succincts de le voir et en plus ce n'est pas bien caché du vent. Je pense que c'est des histoires techniques par rapport au camion. Est-ce qu'il n'y aurait pas une solution qui pourrait être trouvée pour mettre une palissade du côté lac ?

Municipale, Mme Carole Voutaz

- ♦ Tout a été étudié, ce n'est pas possible, autrement on ne peut pas cacher le côté route et il nous semblait plus approprié que les gens qui arrivent sur la Vallée de Joux n'aient pas la vue sur l'éco point. Ceux qui vont se garer là-bas effectivement auront une petite vue sur les déchets, mais cela sera toujours mieux que ce qu'il y a aujourd'hui.

Conseiller, M. Hugues Vuilleumier

- ♦ J'ai juste une petite question, une petite remarque de manière générale. Pour moi, cela fait longtemps que je passe sur cette route. Effectivement, on voit ces containers, ce n'est pas forcément joli. La question que je me pose, c'est est-ce que c'est bienvenu de présenter ce genre de préavis maintenant en sachant que on va bientôt fusionner en une seule commune. Cela ne serait-il pas plus judicieux d'avoir l'uniformité au niveau de tous ces éco points de la future commune ? Au Pont, ce n'est pas beau visuellement mais cela fait 15 ans que c'est comme cela, on n'est pas plus choqués. Après on parle de bétonner au Pont, est-ce l'on peut bétonner à ces endroits, sachant que c'est sur les zones de captage d'eau. Tout en sachant aussi qu'il y avait des projets d'améliorer ce parking à l'entrée du Pont. Est-ce qu'il ne faudrait pas tout englober ensemble ?

Municipale, Mme Carole Voutaz

- ♦ Concernant la question sur la fusion et une seule commune, je pense que ce ne sera pas la priorité de la nouvelle commune que de cacher un éco point au Pont. On demande un montant de CHF 68'000.-. Je pense que pour quelques améliorations esthétiques, c'est acceptable. On va surtout aussi se battre pour que ces éco points restent tout autour de la Vallée et que tout ne soit pas à la déchetterie au Chenit, je pense que c'est important que cela reste dans le futur. Donc s'ils sont accueillants et plutôt sympas, il y a aussi plus de chances que cela reste. Concernant le bétonnage, il n'y en aura pas au Pont. Il y aura qu'un bétonnage des socles « Sur la Rose ». Ce n'était pas très précis dans le préavis. Et concernant le parking alors cela sera un projet de la nouvelle commune.

Syndic, M. Christophe Bifrare

- ♦ Dans le cas du PACOM, la problématique du parking ressort. C'est pour cela que la Municipalité voulait un système modulable et peu onéreux qui nous permettra de quand même faire quelque chose. Comme la relevé ma collègue Carole Voutaz, ce sera de loin pas une priorité pour la nouvelle commune donc il nous semblait que c'était un bon compromis rapport qualité-prix sur ce qu'on pouvait faire en attendant l'aménagement complet, mais l'aménagement complet de la place doit arriver relativement rapidement. Et ceci est lié au plan d'affectation cantonale, donc je vous toucherai deux mots dans les communications de la Municipalité.

Municipale, Mme Carole Voutaz

- ♦ Ce sont des palissades mobiles qui sont posées sur de grosses vis. En cas de goudronnage, elles peuvent être enlevées pour être remises après ou déplacées.

Conseiller, M. Hugues Vuilleumier

- ♦ Juste un petit complément du coup. On vit dans un pays où on a beaucoup de bois. Pourquoi est-ce qu'on ne peut pas faire ces parois en bois plutôt que faire en plastique ?

Municipale, Mme Carole Voutaz

- ♦ Le plastique demande moins d'entretien et tient mieux dans la durée.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Lecture de la conclusion du préavis
- ♦ Vote :
 - 22 Oui
 - 0 Non
 - 7 Abstention
- ♦ **Le préavis est accepté à la majorité**

7. Préavis 03/2026, Améliorations structurelles sur les alpages de la commune de L'Abbaye, Demande de crédit CHF 1'107'000.00 TTC

Conseiller, M. Steve Desarzens (membre)

- ♦ Lecture du rapport
- ♦ Conclusions du rapport
 - Accepter les conclusions suivantes :
 - D'accorder un crédit de CHF 1'107'000.00 TTC (arrondi) pour l'exécution des travaux
 - De financer ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent mille francs (CHF 16'900'000.00). L'endettement au 31 décembre 2024 s'élève à huit millions trois cent septante-mille francs (CHF 8'370'000)

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ La discussion est ouverte concernant le rapport de la commission.
- ♦ La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.
- ♦ Remerciement à la commission pour son travail et son rapport

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Ouverture de la discussion générale pour le préavis.

Conseiller, M. Louis-François Berney

- ♦ Je suis le président du réseau OQE de la Vallée de Joux qui représente 173 alpages. Je remercie la Municipalité pour les travaux qui vont être faits pour que l'économie agricole et rurale de ces alpages puissent continuer à être utilisée d'une manière adéquate. Je soutiens ce projet municipal.

Municipal, M. Patrick Berkold

- ♦ Je voulais juste rajouter un complément. Effectivement, il s'agit d'un gros montant. Avec l'aide de Monsieur Kim Fiot du bureau Montano, nous avons réalisé un énorme travail. Mais il y a peut-être un élément qui vous manque et qui a été précisé partiellement dans le préavis. Ce projet est subventionné à 75 % donc il y a la part de la Confédération ainsi

qu'une part du Canton, mais au total après déduction des subventions fédérales, c'est un montant d'un peu moins de CHF 277'000.- qui sera à charge de la commune.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Lecture de la conclusion du préavis
- ♦ Vote :
 - 29 Oui
 - 0 Non
 - 1 Abstention
- ♦ **Le préavis est accepté à l'unanimité**

8. Nomination d'un membre et d'un suppléant à la Commission de gestion

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Suite aux démissions de Mme Julia Bifrare et M. Michel Berney, il y a 2 places à repourvoir à la Commission de gestion en tant que membre et suppléant.
- ♦ Les conseillers sont priés de présenter des candidats pour les postes.

Conseiller, M. Jean-Victor Bonny

- ♦ Présente Mme Rébecca Reymond pour le poste de membre et Mme Véronique Rochat pour le poste de suppléante. Mme Pascale Meylan, Présidente, demande à Mme Rébecca Reymond si elle accepte. Elle accepte.
- ♦ Mme Véronique Rochat a donné son accord par téléphone en présence de trois conseillers témoins.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Le nombre de candidat équivaut au nombre de sièges, l'élection se fait tacitement, les conseillères nommées sont applaudies.
- ♦ La commission de gestion est dès ce jour, composée comme suit :

Pour le village des Bioux :	M. Jean-Jacques Gagnebin	membre, rapporteur
	M. Manoé Peter	suppléant
Pour le village de l'Abbaye :	M. Jean-Marie Cabras	membre
	Mme Rébecca Reymond	membre
	Mme Véronique Rochat	suppléante
Pour le village du Pont :	M. Jean-Marc Genier	membre
	Mme Nadine Picard	membre
	Mme Mélodie Jossevel	suppléante

Conseiller, M. Manoé Peter

- ♦ Pour quelle raison, le Village des Bioux à une personne de moins dans la commission alors que c'est le plus grand village ?

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Car le rapporteur vient du Village des Bioux

9. Nomination d'un délégué pour le groupement forestier du Mollendruz

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Suite à la démission de M. Michel Berney, il y a une place à repourvoir comme délégué au groupement forestier du Mollendruz.
- ♦ Les conseillers sont priés de présenter des candidats pour ce poste.

Conseiller, M. Jean-Victor Bonny

- ♦ Présente M. Jean-Marie Cabras pour le poste de délégué.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Demande s'il y a d'autres propositions. Ceci n'est pas le cas.
- ♦ Demande à M. Jean-Marie Cabras s'il accepte. Il accepte.
- ♦ Le conseiller nommé est applaudi.

10. Communications de la Municipalité

Syndic, M. Christophe Bifrare

- ♦ Remerciement au Conseil communal pour l'acceptation des préavis.
- ♦ Remerciement au Bureau pour l'organisation et la tenue du bureau de vote du samedi 8 mars 2026.
- ♦ PACOM : Dès validation du dossier par la Municipalité et réception des plans signés, l'enquête complémentaire pourra débuter (lundi 16 mars 2026)
- ♦ Armoiries : Suites aux résultats des votations, un groupe de travail participatif va être mis en place. Le groupe sera composé de trois municipaux. Les nouvelles armoiries seront votées par la nouvelle commune.
- ♦ Initiative parking : Suite au dépôt de l'initiative, il a été demandé une vérification auprès des services cantonaux afin d'être sûr que celle-ci soit en conformité. Contrairement à ce qui a été dit dans la presse, le délai n'est pas de trois mois dès le dépôt de l'initiative. La Loi a été totalement revue et corrigée en 2023, elle dit deux choses. Elle dit que la décision du Conseil communal intervient au plus tard, soit dans les 9 mois après l'aboutissement de l'initiative en l'absence d'un contre-projet, soit dans les 15 mois après l'aboutissement de l'initiative en cas de contre-projet. Il est bien évident qu'au vu de la position de la Municipalité ainsi que les deux fois où le Conseil communal a voté contre ces décisions-là que la Municipalité va présenter un contre-projet. La Municipalité va essayer de présenter ce contre-projet dès que possible mais le planning actuel est très chargé.
- ♦ COPIL Fusion : Les 3 Municipalités ont accepté la mise en œuvre de la proposition du comité de pilotage pour la fusion des 3 Communes de la Vallée de Joux (COPIL Fusion) concernant l'organigramme et la désignation des cheffes et chefs de service de la future Commune. Cette décision a été communiquée à l'ensemble du personnel le 6 février 2026. L'organigramme sera constitué de 7 services qui seront :

○ Finances et Comptabilité	Mme Sonia Rovisco Pinto
○ Ressources Humaines	<i>Non attribué</i>
○ Service à la Population	Mme Sandra Leresche
○ Secrétariat Municipal	M. Philippe Rupp
○ Urbanisme, Constructions & Environnement	M. Julien Clavel
○ Exploitation	M. Philippe Gertsch
○ Familles, Education & Sports	Mme Astrid Mignot

Cet organigramme est le fruit d'un long processus, avec le soutien de Madame Magali Fischer, spécialiste RH externe qui a travaillé et rencontré les 85 futurs employés communaux, réalisés des comparaisons à d'autres communes vaudoises et de réflexions sur les avantages et inconvénients de plusieurs variantes. Il est donc également en phase avec les besoins et attentes d'une commune de plus de 7'000 habitants, qui plus est avec des spécificités quasi uniques (taille du territoire, pas d'intercommunalité, catalogue de prestations larges, etc.), tout en n'alourdissant pas la multitude de structures indépendantes.

- ♦ PDRZA : Suite au refus du PDRZA par référendum du 28 septembre 2025 les Municipalités de l'Abbaye, du Chenit et du Lieu ont mis autour de la table conseillers, citoyens, entrepreneurs, membres du comité référendaire et municipaux défenseurs ou opposants au dossier. Dans le cadre de cette démarche participative les grandes lignes d'adaptation du PDRZA ont été définies et tout un chacun est invité à prendre connaissance du résultat lors d'une séance d'information publique :

Mercredi 18 mars 2026 – 19h00

Administration Communale au Sentier

Salle du Conseil Communal

Municipal, M. Patrick Berkold

- ♦ Forêts et domaines : Les travaux d'exploitation prévus pour l'année 2025 ont tous été réalisés à la fin du mois de novembre dernier. Concernant les travaux supplémentaires, un accent particulier a été porté sur la sécurisation des infrastructures (routes forestières et refuges) et l'exploitation des arbres bostrychés, uniquement sur les forêts de protection car c'est une obligation légale et sur les pâturages.

Cependant certains endroits ne seront pas entretenus car la masse de travail est considérable et ces cellules bostrychées permettront à la nature de se régénérer librement. Ces travaux supplémentaires ont engendré des coûts non prévus et donc un probable dépassement du budget d'exploitation 2025.

Comme ces exploitations forcées sont pour la plupart déficitaires, les demandes de subventions et leurs octrois permettront de limiter les coûts et ainsi de minimiser le déficit engendré par ces coupes.

- ♦ Alpages et rencontres avec les amodiataires : Ce prochain mercredi 18 mars se déroulera la traditionnelle rencontre printanière avec l'ensemble des amodiataires des chalets communaux. Nous aborderons les points en lien avec leurs activités et particulièrement la préparation de la saison d'estivage et les éventuels besoins et attentes. En fin de matinée, la participation du professeur Emmanuel Reynard de l'Université de Lausanne qui présentera le projet AlpEau.

Ce projet qui a débuté en 2025 sur les pâturages du Bucley et du Pré d'Etoy en collaboration avec le Parc Jura Vaudois, le Bureau Montanum, vise à mesurer sur place le système complexe des consommations d'eau (abreuvement du bétail, fabrication du fromage, refroidissement du lait, usage domestique, exploitation touristique) et de documenter les pratiques d'usage de l'eau dans les alpages.

Après le projet des plantations pilotes en 2022, des Alpagnes Sentinelles (suivis de la végétation des alpages et des pratiques pastorales face au réchauffement climatique) de 2022 à 2024, nous pouvons à nouveau compter sur la collaboration de l'amodiateur Cédric Rochat qui porte un réel intérêt à ces études et qui contribue ainsi au rayonnement de notre Commune dans le milieu pastoral vaudois

- ♦ Parc Jura Vaudois : La Commune de L'Abbaye participe en collaboration avec le Parc Jura Vaudois à deux projets par le biais d'un plan d'action communal.

1. L'Inventaire arbres remarquables et d'intérêt cantonal.

Qu'est qu'un arbre remarquable ? Par arbre remarquable on entend les arbres qui notamment par leur âge, circonférences, leur rareté, leur dimension, leur couronne, leur valeur paysagère, historique ou culturelle sont remarquables.

L'action consiste à recenser des arbres non soumis à la législation forestière et qui se trouvent sur environ 35 parcelles pré-identifiées selon les données LIDAR.

Une première rencontre avec M. Nicolas Aman (mandataire) et Mme América Croiser a eu lieu ce dernier lundi 2 mars. Un courrier personnalisé sera adressé aux propriétaires des parcelles sur lesquelles se trouvent ces arbres remarquables pour leur expliquer les modalités de cet inventaire

Comme il s'agit d'une obligation légale, nous allons bénéficier d'un financement sous la forme d'une subvention cantonale. Un des objectifs de cette démarche consiste à protéger le patrimoine arboré du canton.

2. L'Inventaire des nicheurs en bâtiment.

Autre projet en collaboration avec le Parc Jura Vaudois.

Un tout ménage sera adressé tout prochainement aux habitants afin de recenser les nicheurs en bâtiments sur le territoire communal.

Cet inventaire consiste à réaliser un état des lieux de la présence et des mesures de préservation pour les nicheurs en bâtiments (hirondelles, martinets et chauves-souris). Le Parc mandate des spécialistes qui réalisent les inventaires et rédigent un plan d'action qui peut ensuite être utilisé pour octroyer les demandes de permis de construire ou de transformation.

Il se décline en trois phases :

- 1. Collecte des données existantes (mars-mai), avec notamment une enquête citoyenne (via des affiches et un QR code à scanner)
- 2. Inventaire(s) complémentaire(s) (avril-septembre). Les inventaires se font sur l'ensemble du territoire communal, y compris les bâtiments privés.
- 3. Rédaction du plan d'action objectifs et mesures de conservation (septembre-décembre).

Il existe également une subvention pour cet inventaire qui couvre normalement la totalité des coûts. La Commune de L'Abbaye est participante pour ce projet et a donc sollicité le service cantonal pour l'obtention de la subvention

- ♦ Ecotoilet au Col du Mollendruz : Le Comité de l'ARCAM (Association Région Cossonay, Abonne Morges) regroupant 54 communes, qui est le pendant de l'ADAEV, l'Association Mollendruz Ski de Fond, le Magasin Nordic Sport, la Commune de Mont-La-Ville et la Commune de L'Abbaye, se sont réunis pour réfléchir et trouver une solution concrète aux pollutions et nuisances causés par de trop nombreux visiteurs. En effet depuis de nombreuses années, les traces visibles, les odeurs et les zones souillées dégradent la perception du site, nuisent à l'image du lieu et génèrent des plaintes, notamment dans ce secteur touristique très fréquenté.

L'objectif visait à installer des WC avant les vacances de février 2026 et cela a été fait en date du 16.02.2026.

Une convention régie les modalités de collaboration et les tâches liées à l'entretien courant entre les différents partenaires des communes citées, l'Association Mollendruz Ski de Fond et le Magasin Nordic Sport

- ♦ Cohésion sociale : La librairie de Poche fera halte au Pont et offrira aux visiteurs de découvrir des ouvrages pour tout âge. Elle sera sur le promontoire situé en face du Tea-room La Chenaille. Les dates sont prévues les jeudis.
- ♦ Permanences Impôts Avivo : Comme chaque année, la section Vallée de Joux propose une aide pour compléter la déclaration d'impôts par des permanences assurées par des bénévoles, qui se tiendront à

La salle du Conseil Communal de l'Hôtel de Ville du Sentier

Les dates des permanences sont le **27 mars et le 24 avril 2026** de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Rdv par réservation téléphonique uniquement les jeudis et vendredi de 10h00 à 12h00 au numéro suivant : 079 903 10 50

- ♦ Pro Senectute : Le programme du 1^e semestre 2026 a été préparé avec Mme Christine Logoz
- ♦ Repas des Aînés 2026 : La date a été retenue, ce sera donc le **lundi 1er juin** que nous accueillerons pour la 6^{ème} année consécutive les aînés de la Commune pour partager un moment de convivialité et de bonne humeur.

Cette année, la venue d'un animateur qui présentera un spectacle musical qui interprétera une partie du répertoire des chansons de Bourvil. Chaque chanson est introduite avec une anecdote, l'histoire de la chanson, ce qui ajoutera un plus à ce spectacle qui n'est pas qu'un simple tour de chant. Ainsi le spectateur sera bercé entre éclats de rire, nostalgie et tendresse

Municipal, M. Luc Berney

- ♦ 900^e : L'organisation avance bien. Le programme est disponible sur le site 900elabbaye.ch
Recherche de bénévoles : Inscription via le site internet

Conseiller, M. Jean-Victor Bonny

- ♦ Pour le 900^e, espère voir tout le monde déguisé en costume médiéval
- ♦ Des costumes seront à disposition en location ou prêt (pas encore définitif)

Municipale, Mme Carole Voutaz

- ♦ Centre Sportif : Un audit portant sur les capacités d'accueil et les conditions d'évacuation des installations a été réalisé. Les capacités d'accueil suivantes sont entrées en vigueur dès le 15 février 2026 :
 - Salle omnisports : 75 personnes (rez inférieur – salle de gym) / 100 personnes (rez supérieur – galerie)
 - Patinoire : 2'000 personnes
 - Réception : 20 personnes
 - Chalet : 80 personnes
 - Bulle de tennis : 20 personnes
 - Restaurant : 100 personnes (étage) / 80 personnes (rez-de-chaussée)
 - Piscine : 120 personnes
 - Stand de tir : 30 personnes

- Wellness : 100 personnes
- Fitness : 100 personnes

De ce fait, certaines manifestations se sont vues contraintes d'être annulées.

- Cœur d'hommes
- 125 ans Ecole technique
- Promotions
- Tour du Lac
- Troc

Afin de palier à ces annulations, la commune du Chenit a proposé d'installer une cantine à leurs frais pour pouvoir accueillir ces événements. Ils sont en train d'étudier des pistes et des offres sont en cours.

Le centre sportif est en attente de devis pour mettre aux normes la salle omnisport dans les meilleurs délais en créant des portes de secours.

Aucun problème pour le comptoir, la patinoire est dans les normes.

Conseiller, M. Steve Desarzens

- ♦ Par rapport à cette limitation de 75 personnes. Concrètement quelles sont les mesures que le Centre sportif/commune de Chenit comptent entreprendre pour corriger cela parce que ça veut dire qu'effectivement toutes ces manifestations sont annulées. J'ai même entendu qu'il y a des petits tournois interclasses de foot et de basket qui n'auront pas lieu et je trouve cela vraiment bien triste et puis à mon avis, on devrait prendre des mesures pour insister pour que des travaux soient faits au plus vite.

Municipale, Mme Carole Voutaz

- ♦ Il y a déjà des architectes qui ont été mandatés car il manque clairement des issues de secours. Donc, il faudrait que chaque salle ait une sortie de secours. L'étude est en cours, on devrait avoir une première estimation des coûts d'ici 15 jours. Et puis après il va falloir voir comment on peut financer tout cela. Il faudra sûrement passer par un préavis. L'idée serait que l'année prochaine tous les événements puissent avoir lieu.

Conseiller, M. Rémy Rochat

- ♦ Petite communication pour le PDRZA, nous étions deux conseillers communaux de L'Abbaye présents aux diverses séances.

Deuxième chose : concernant l'organigramme de la nouvelle commune j'ai une question, j'ai vu qu'il y a des noms de chefs de service qui sont notés. Est-ce qu'il y a une mise au concours qui a été faite pour ces postes ?

Syndic, M. Christophe Bifrare

- ♦ Alors pas pour ce niveau-là, je vous rappellerais qu'il a été convenu dans le cadre de la convention de fusion que nous travaillons avec le personnel que nous avons en ce moment. Donc ces profils-là ont été évalués (formation, expériences et compétences) et validés. Pour le service RH, nous n'avons à l'heure actuelle aucun profil dans cette case. En revanche, dans les étages inférieurs, il y aura vraisemblablement des postulations parce que là on aura plusieurs candidats potentiels par poste.

Conseiller, M. Jean-Noël Bifrare

- ♦ Centre sportif : L'audit a-t-il été demandé par le Centre sportif ? Ce qui me surprend un petit peu, c'est qu'on est tous audités dans nos entreprises tous les cinq ans, dont l'OIBT, puis on a un délai de cinq ans pour se mettre aux normes. Tous les cinq ans nous sommes contrôlés, puis on doit avoir fait les travaux qu'on nous a exigés.

Municipale, Mme Carole Voutaz

- ♦ C'est le Centre sportif qui a demandé un audit et qui a décidé se mettre aux normes au vu des nouvelles normes dès le 15 février 2026 suite à l'incident qui est arrivé à Crans Montana.

Conseiller, M. Jean-Noël Bifrare

Merci pour la réponse. Cela m'amène à la deuxième question. La Municipalité avec la commune Vallée de Joux, pourrait aller toquer à la porte de l'Etat de Vaud et de l'ECA parce qu'aujourd'hui l'OIBT nous est imposé. On a des experts externes qui viennent et puis après on fait les travaux. Aujourd'hui on demande aux communes d'être responsables et d'avoir des gens compétents. Je ne connais pas beaucoup de communes qui ont des préposés à la sécurité, breveté fédéral qui plus est. C'est un débat à amener sur la table du Grand Conseil.

Syndic, M. Christophe Bifrare

- ♦ Alors effectivement c'est un sujet qui a déjà occupé les partis politiques. Vous l'avez déjà entendu, au Séchey par exemple, qui a été restreint pour sa salle du tiers de personnes pouvant être accueillies. Heureusement, il semblerait que la grande salle du Lieu pourra en accueillir encore deux cents, mais sans la salle du haut ainsi de suite. Il est bien malheureux de devoir en arriver là, et cela va aussi occuper l'assemblée des syndicats du Jura Nord Vaudois. Comme tous les syndicats du Jura Nord Vaudois y seront, on aura l'occasion de passer le message.

11. Divers et propositions individuelles

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Ouverture de la discussion

Conseiller, M. Sven Aubert

- ♦ Concernant les divers, on a eu ce jour une présentation sur les différents groupes politiques. Donc je voulais juste vous informer que pour le groupe « Ouvert et Solidaire », je suis la personne relais pour L'Abbaye et je suis déjà avec le groupe qui s'est formé sur la commune du Chenit. Alors si vous êtes un peu de gauche simplement intéressés de discuter des idées qu'on a envie d'apporter pour cette nouvelle commune et bien n'hésitez pas à me contacter directement pour en parler.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

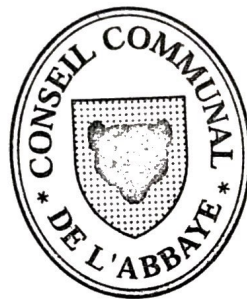
Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Rappel des dates du Conseil communal pour 2026 :
 - Mardi 9 juin 2026
 - Mardi 8 septembre 2026
 - Mardi 27 octobre 2026
 - Mardi 8 décembre 2026

La séance se termine à 21h58.

La Présidente :

Pascale Meylan



La secrétaire :

Aline Morel

